

Opération Mécénat

L'association Conte en Creuse est un Organisme d'Intérêt Général à caractère éducatif et culturel conformément aux Article 200 et 238 bis du Code Général des Impôts.

- Le mécénat s'adresse à qui ?

Type de mécénat :	Participations individuelles	Mécénat par les entreprises	
		Les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu	Les entreprises assujetties à l'impôt sur les sociétés
Objet du mécénat :	Déduction fiscale d'une partie de leur cotisation (66 % à ce jour), dans la limite de 20% des revenus imposables	Réduction d'impôt égale à 60 % du montant du don, (pris dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaires hors taxe)	
Condition du mécénat :	Avoir un reçu de don aux œuvres délivré par l'association (Cerfa 11 580*03)		
Avantages	Possibilité de reporter l'excédent successivement sur les années suivantes jusqu'à la cinquième inclusivement		